

Fiche profil de poste

Circonscription : STRASBOURG ASH

Libellé du poste : Enseignant en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire au collège, d'élèves aux Troubles des Fonctions Cognitives et des Troubles du comportement

Localisation : Collège du Grand Ried - SUNDHOUSE

1. Définition du poste et des missions :

L'unité localisée pour l'inclusion est un dispositif collectif d'intégration qui accueille des élèves handicapés âgés de 11 à 16 ans dans le cadre d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) décidé par la commission des droits et de l'autonomie (CDA) et des élèves avec une notification DITEP auxquels le dispositif garantit le statut de collégien (structure de droit commun) pour favoriser une posture d'élève. Son projet est construit sur la base d'un partenariat entre l'Education nationale et le DITEP du Willerhof.

L'enseignant affecté sur le dispositif est nommé coordonnateur de l'ULIS. Son action s'organise autour de trois axes:

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ;
- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires intérieurs et extérieurs ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

L'enseignant-coordonnateur de l'ULIS :

- est en charge, dans le cadre d'une équipe interdisciplinaire, de l'élaboration du projet individuel (à partir du bilan global de chaque jeune) ;
- établit, pour chaque jeune, un programme pédagogique individualisé qui précise les acquisitions scolaires visées et le parcours scolaire envisagé, traduits dans un emploi du temps individualisé ;
- assure les enseignements et les actions de soutien aux élèves qui nécessitent une réponse pédagogique individualisée ;
- met en œuvre des méthodes pédagogiques adaptées au public
- conduit des projets porteurs de sens dans un cadre pédagogique rassurant, sécurisant et innovant
- travaille en lien étroit avec l'équipe pédagogique, et l'équipe éducative et thérapeutique de l'ITEP ;
- participe et apporte sa contribution aux réunions de coordination – synthèse ;
- évalue les acquisitions et valorise les parcours de formation ;
- assure la coordination au niveau de l'ULIS (AESH-Co – Educateur - ..);

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

Les candidats doivent :

- justifier d'une expérience professionnelle auprès d'un public d'élèves handicapés
- avoir des aptitudes au travail en équipe ;
- avoir une bonne connaissance du collège : fonction, programmes....
- avoir une connaissance des problématiques, notamment d'adaptations pédagogiques, liées au handicap.
- avoir une bonne connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent
- avoir une très bonne connaissance des troubles cognitifs et des troubles du comportement ;
- avoir des aptitudes à l'innovation pédagogique,
- avoir des aptitudes au travail pluridisciplinaire et au partenariat

3. Conditions de recrutement :

Le candidat devra être titulaire d'un CAPPEI ou d'une certification antérieure.

Les enseignants ne possédant pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Les candidats seront convoqués devant une commission pour un entretien.

4. Cadre de référence :

Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au DITEP

Circulaire n°2015-129 du 21-08-2015 concernant les ULIS collège

Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017 relatif au cadre de référence de l'enseignant spécialisé

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

IENASH : 03.88.45.92.30

Mise à jour 20 mai 2020